

Du 30/12/2019 au 03/01/2020



*3-12 ans*

**Accueil de Loisirs de Frelinghien  
Vacances de Noël**



I.P.N.S

# TARIFS ...

**Date limite d'inscription : le Samedi 07 Décembre 2019**

## Forfait semaine par enfant pour les 4 jours - FRELINGHINOIS

Quotient Familial	Journée	Matin	Après-midi
0 à 600	20 €	13 €	14 €
601 à 900	26 €	17 €	18 €
901 à 1200	31 €	20 €	21 €
1201 à 1500	37 €	24 €	26 €
Sup à 1500	48 €	31 €	33 €

## Forfait semaine par enfant pour les 4 jours - EXTERIEURS

Quotient Familial	Journée	Matin	Après-midi
0 à 900	48 €	31 €	33 €
901 à 1500	54 €	35 €	37 €
Sup à 1500	59 €	40 €	42 €

## Garderies (tarif à l'heure) - FRELINGHINOIS    Repas : 4.20 €

Quotient Familial	Garderie Matin et Soir
0 à 600	1.30 €
601 à 900	1.50 €
901 à 1200	1.70 €
1201 à 1500	1.90 €
Sup à 1500	2.10 €

## Garderies (tarif à l'heure) - EXTERIEURS

Quotient Familial	Garderie Matin et Soir
0 à 900	1.70 €
901 à 1500	2.10 €
Sup à 1500	2.50 €

La garderie du mardi 31/12/2019 se terminera exceptionnellement à 17h30.

Pas d'accueil le 01/01/2020 : jour férié.



Avec la participation financière de la CAF et de la MSA.

# Au programme...



**Maternels** : Récréakid à Englos



**Primaires** : Récréakid à Englos pour les Primaires 1  
Bowling à Lomme pour les Primaires 2



Une journée spéciale le 31/12 pour fêter le dernier jour de l'année au centre aéré !!!  
Et des surprises tout au long de la semaine !!!

**Nous accueillons les enfants dès l'âge de 2 ans s'ils sont scolarisés.**

# ATTENTION :

- Pour l'annulation et la réservation des repas de cantine, il faut s'adresser à la Directrice ou à l'animateur référent du groupe au plus tard la veille avant midi.  
Si le délai d'annulation n'est pas respecté, le repas sera facturé.

- La facture des garderies du matin et du soir ainsi que des repas de cantine sera envoyée après les vacances.

- **Merci de signaler, s'il y a lieu, l'absence de vos enfants à la Directrice.**

## Baskets obligatoires tous les jours.

### HORAIRES

Accueil du Matin : Garderie	7h30 – 9h
Matin	9h – 12h
Après-midi	13h30 – 17h
Accueil du Soir : Garderie	17h – 18h

La garderie du Mardi 31/12/2019 se terminera exceptionnellement à 17h30.  
Pas d'accueil le 01/01/2020 : jour férié.

Laëtitia SERGEANT  
Directrice de l'A.L.S.H



Michel PACAUX  
Maire de Frelinghien

Valérie LACROIX  
Adjointe au Maire

# PROCEDURE D'INSCRIPTION

Afin d'optimiser efficacement les inscriptions et pour une organisation administrative plus simple, merci de prendre note de la procédure d'inscription.



[www.ville-frelinghien.fr](http://www.ville-frelinghien.fr)\*

## 1/ La fiche d'inscription est individuelle

→ Si vous désirez **inscrire plus d'un enfant**, vous pouvez télécharger la fiche d'inscription (une par enfant) sur le site Internet\* de la Mairie ou vous rendre en Mairie.

## 2/ La fiche santé individuelle est à remplir une fois par an.

**Elle est téléchargeable sur le site Internet de la Mairie\***

→ Tout comme la fiche d'inscription individuelle vous pouvez la retirer en Mairie en cas de non accès à Internet.

La fiche santé est à remplir une seule fois pour l'année scolaire 2019/2020. Si cette fiche a été remplie pour les vacances de Toussaint, elle n'est plus à remplir.

## 3/ LES INSCRIPTIONS SE FONT A DES JOURS & HEURES FIXES

→ Merci de prendre note du tableau ci-dessous.

JOURS D'INSCRIPTION	HEURES DE PERMANENCE
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi	De 9h00 à 12h00 ; 14h00 à 17h00
Samedi	De 9h00 à 12h00

## INSCRIPTIONS JUSQU'AU Samedi 07 Décembre 2019

Au-delà de ce délai, nous ne pouvons plus vous garantir l'inscription de vos enfants à l'Accueil de Loisirs : pour des raisons de recrutement et de déclaration auprès de Jeunesse et Sports.

**Merci de votre attention sur la procédure d'inscription.**

QUE CONTIENT UN  
DOSSIER INDIVIDUEL  
COMPLET



## VOTRE ENFANT

- 1- Fiche d'inscription individuelle,
- 2- Fiche de liaison sanitaire,  
A remplir une fois pour l'année scolaire 2019/2020.
- 3- Attestation de Quotient Familial.
- 4- Chèque à l'ordre du trésor public.

**Si vous ne connaissez pas votre quotient familial ou si vous ne bénéficiez pas d'aides particulières de la CAF, votre avis d'imposition nous permettra de calculer votre quotient familial.**

